

**Avis de concours pour le recrutement  
 des Professeurs Assistants  
 Réservé aux fonctionnaires titulaires d'un doctorat**

L'Université Abdelmalek Essaâdi organise des concours (**Session 28/10/2021**) pour le recrutement des professeurs assistants (**07 postes**), au profit des fonctionnaires titulaires d'un Doctorat, selon les établissements universitaires et dans les spécialités suivantes:

Etablissement	Nombre des postes	Spécialité
Faculté des lettres et des Sciences Humaines Tétouan	01	Langue et littérature anglaise
Faculté des Sciences Juridique Economique & Social Tétouan	01	Droit privé bilingue
	01	Droit public bilingue
Faculté des Sciences Juridique Economique & Social Tanger	01	Droit public français
Faculté Polydisciplinaire Larache	01	Langue, littérature et communication en français
Faculté des Sciences et Techniques El Hoceima	01	Biologie
	01	Physique

Sont autorisés à se présenter à ce concours les fonctionnaires titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un Diplôme équivalent.

Les candidats doivent s'inscrire obligatoirement à travers le lien: <https://econcours.uae.ac.ma/> **Et ce avant le 24 octobre 2021.**

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné pour le concours, et ce avant l'épreuve orale:

- Une demande adressée au chef de l'établissement ;
- Autorisation officielle de participation au concours;
- Curriculum Vitae (CV) ;
- Une (01) copie du diplôme de Doctorat et des diplômes obtenus;
- Une (01) copie de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers;
- Une (01) copie de la carte d'identité nationale électronique ;
- Une (01) copie de la thèse de doctorat et du dossier scientifique.



La liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'Emploi Public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) , et sur le site web de l'Université : [www.uae.ma](http://www.uae.ma) ainsi que le site d'établissement concerné par le concours.

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve orale, et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur les sites susmentionnés.